

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT DES AFFAIRES– PARCOURS FISCALITE DES AFFAIRES ET DU PATRIMOINE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5°et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

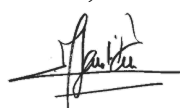
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit des affaires » parcours « Fiscalité des affaires et du patrimoine »

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
BRADBURN	Suzie	MCF	Fiscalité personnelle et patrimoniale
Membres du jury :			
DEBOISSY	Florence	PR	Fiscalité européenne Fiscalité internationale Fiscalité des sociétés et des groupes
LAUMONIER	Alexandre	LRU EC	Fiscalité internationale Fiscalité des sociétés et des groupes Séminaires pratiques
En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :			
CABON	Sarah-Marie	MCF	Droit pénal fiscal
BACH	Laurène	Vacataire	Fiscalité européenne Fiscalité internationale
PRUVOST	Gerfaut	Vacataire	TVA

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2024-2025

Fait à Bordeaux, le 13 octobre 2024



M. Jean-Christophe SAINT-PAU
Professeur de droit privé et sciences criminelles
Directeur du collège DSPEG